

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20230612-23-094-EDUC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Publication : 16/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 23/094/ÉDUC

SÉANCE DU 12 JUIN 2023

OBJET : ÉDUCATION

Sécurisation des établissements scolaires communaux : Mise en œuvre de dispositifs facilitant la mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) de chaque site scolaire - Approbation des dispositifs et demande de financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 juin 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Jacky AGOSTINI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Antoine LASTRAJOLI à Jeanne STROMBONI ; Santina FERRACCI à Janine ZANNINI ; Petru VESPERINI à Emmanuelle GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Georges MELA à Joseph TAFANI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la conseillère municipale déléguée aux Affaires Scolaires, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a vocation à financer des actions de prévention de la délinquance en adéquation avec les orientations prioritaires gouvernementales, déclinées dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2020-2024) et la stratégie départementale de prévention de la délinquance.

Dans le cadre de la sécurisation de ses établissements scolaires, la commune de Portivechju souhaite investir dans un dispositif facilitant la mise en œuvre des PPMS de chaque site scolaire : celui-ci comprend l'installation d'un système audio complet (alarmes, sonneries différenciées, microphones, etc.) permettant d'alerter en cas d'accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, etc...) et en cas de situations d'urgence particulière (attentat, intrusion, etc...).

En réponse aux intrusions et dégradations que les écoles ont connues l'été dernier, la Commune souhaite également installer un système de contrôle d'accès à badge permettant de renforcer la sécurité à l'entrée des établissements scolaires.

Le système sera déployé de la façon suivante :

Phase	Travaux	Établissement et groupes scolaires concernés	Calendrier
Phase 1	Équiper les établissements et groupes scolaires du centre-ville avec le système audio complet	École maternelle Jean SANTINI École élémentaire Marie & Toussaint MARCELLESI École primaire Joseph PIETRI	2 ^{ème} semestre 2023
Phase 2	Équiper les autres établissements et groupes scolaires avec le système audio complet	Groupe scolaire de Murateddu Groupe scolaire Jean Michelangeli & J-B Marchetti École maternelle de Pifanu École élémentaire Antoinette CASTELLI	Année 2024
	Équiper les 5 principaux groupes et établissements scolaires avec le système de contrôle d'accès à badge	École primaire Joseph PIETRI École élémentaire Marie & Toussaint MARCELLESI École maternelle Jean SANTINI Groupe scolaire de Murateddu Groupe scolaire Jean Michelangeli & J-B Marchetti	Année 2024

Le coût global de l'opération est établi comme suit :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Coût système audio	48.091,00 €	9.618,20 €	57.709,20 €
Coût système de contrôle d'accès	134.590,75 €	13.459,08 €	148.049,83 €
Coût global de l'opération	182.681,75 €	23.077,28 €	205.759,03 €

Le plan de financement du projet se décline de la manière suivante :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense subventionnable (en euro, HT)		182.681,75 €
➤ Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	50,00 %	91.340,87 €
Total des aides publiques	50,00 %	91.340,87 €
Part communale HT	50,00 %	91.340,87 €
Rappel TVA		23.077,28 €
Part communale TTC		114.418,15 €
Opération TTC		205.759,03 €

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre de dispositifs facilitant la réalisation des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) de chaque site scolaire et d'en adopter le plan de financement prévisionnel, comme indiqués dans le rapport ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 09 juin 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la mise en œuvre de dispositifs facilitant la réalisation des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) de chaque site scolaire, pour un montant global de 182.681,75 € HT, soit 205.759,03 € TTC, tel qu'exposé dans le rapport qui précède.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement de l'opération comprenant des aides publiques d'un montant de 91.340,87 € HT, représentant 50,00 % de la dépense totale HT, et réservant une part communale de 91.340,87 € HT, tel que résumé ci-dessous :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense subventionnable (en euro, HT)		182.681,75 €
➤ Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	50,00 %	91.340,87 €
Total des aides publiques	50,00 %	91.340,87 €
Part communale HT	50,00 %	91.340,87 €
Rappel TVA		23.077,28 €
Part communale TTC		114.418,15 €
Opération TTC		205.759,03 €

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1.

ARTICLE 5 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

Grégory Susini

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a large, stylized flourish extending upwards and to the right, and a vertical line intersecting it.